

Délégation Contrat de Ville - Animation socio-culturelle - MPT - MJC - Prévention sécurité - Points publics - Attribution de subventions - Troisième répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite à sa réunion du 29 octobre, la Commission adéquate propose au Conseil Municipal une troisième répartition de subventions dans différents secteurs.

1 - ANIMATION - Montant : 196 150 F (29 902,87 €)

a) Fonds d'Intervention Culturel

Afin d'alimenter le Fonds d'Intervention Culturel mis en oeuvre dans le cadre du Contrat de Ville conjointement avec la délégation Action Culturelle et le Ministère de la Culture, il est proposé de transférer la somme de 44 150 F (6 730,62 €) du chapitre 92.824.6574. 47001 au chapitre 92.33.6288.41050.

La contribution 2001 de la délégation à ce fonds aura été de 160 000 F (24 391,84 €).

b) Fonds d'Aide au Sport

Afin d'alimenter le Fonds d'Aide au Sport mis en oeuvre dans le cadre du Contrat de Ville conjointement avec la délégation Sports et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, il est proposé de transférer la somme de 17 000 F (2 591,63 €) du chapitre 92.824.6574.47001 au chapitre 92.40.6574.20300.

La contribution 2001 de la délégation à ce fonds aura été de 50 000 F (7 622,45 €).

c) MJC Palente

La MJC Palente a pris en charge la communication globale de l'opération Quinzaine du Noir associant l'association «Pas Sérial s'abstenir», l'Espace Planoise et les bibliothèques de la Ville.

La Ville apporte son soutien à cette opération : il est proposé l'attribution d'une subvention de 20 000 F (3 048,98 €) à la MJC de Palente. Pour ce faire, la délégation Action Culturelle doit transférer à la Politique de la Ville un crédit de 10 000 F (1 524,49 €) du chapitre 92.33.6288.41050 au chapitre 92.824.6574.47001.

d) Association «De Vous à Nous»

L'association regroupe des habitants de la Cité Viotte qui souhaitent développer des activités notamment en direction des familles et des enfants.

La SAFC met à leur disposition un appartement réaménagé en local de quartier.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 25 000 F (3 811,23 €) pour permettre la prise en charge du coût du loyer, l'acquisition de matériel et la formation d'habitants au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA).

e) A.S.E.P.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 35 000 F (5 335,72 €) pour lui permettre de poursuivre l'aménagement de ses locaux et notamment de son hall d'accueil.

f) Association OR'ANGE

En complément des 75 000 F (11 433,68 €) déjà apportés, il est proposé d'attribuer une somme de 35 000 F (5 335,72 €) pour atteindre un montant équivalent à l'année 2000 de 110 000 F (16 769,39 €).

g) Association Scouts Musulmans

Ce dossier a été traité avec l'Etat dans le cadre de la troisième programmation du Contrat de Ville avec reconduction des financements 2000 soit 20 000 F (3 048,98 €).

2 - JEUNESSE - Montant : 10 000 F (1 524,49 €)**Mutualité du Doubs**

Comme chaque année, la Ville s'associe à l'organisation par la Mutualité de l'opération «Course en Solidaire».

Il s'agit d'un concours de projet de jeunes basé sur la mise en oeuvre concrète d'actions développant les valeurs de solidarité.

La Ville est membre du jury.

Il est proposé de reconduire en 2001 la subvention à hauteur de 10 000 F (1 524,49 €).

3 - PREVENTION-SECURITE - Montant 115 020 F (17 534,69 €)

Lors du comité de pilotage du 21 mai 2001, les partenaires du contrat local de prévention et de sécurité avaient validé la réalisation des projets inscrits dans la deuxième programmation du Contrat de Ville, volet Prévention-Sécurité. Face au désengagement de certains partenaires, la Ville et l'Etat ont souhaité prendre en charge, à parité, le financement résiduel des projets dont l'équilibre financier était, de fait, remis en question.

Par ailleurs, le résultat pour l'exercice 2001 du service de prévention spécialisé de l'ADDSEA est estimé à 155 000 F (23 629,60 €) par l'association. Aussi, conformément aux dispositions de la convention liant la Ville et l'ADDSEA, le montant de la subvention municipale au titre de la mission de prévention spécialisée sera ajusté en fonction, ce qui portera le montant total de la subvention à 2 215 000 F (337 674,57 €) au lieu de 2 370 000 F (361 304,17 €). L'excédent est réaffecté au financement des actions du Contrat de Ville, plus particulièrement à celles du volet Prévention Sécurité et notamment au soutien annuel au fonctionnement du Rond Point, au titre de l'action d'insertion menée par l'ADDSEA dans ce local.

Le tableau ci-dessous récapitule ces projets et indique la part du financement prise en charge par la ville.

Opérateurs	Actions	Quartiers	Montant Subventions	
			F	€
AAVI	Fonctionnement du siège, réseau de victimologie, permanence au bureau de police et permanences dans les quartiers	Tous quartiers	63 270 F	9 645,45 €
Collège Proudhon	Projet CESC : Exposition 13/18 - «Cartes postales»	Orchamps-Palente	2 750 F	419,23 €
ADDSEA	Service insertion - Rond Point	Montrapon	49 000 F	7 470,00 €
TOTAL			115 020 F	17 534 , 68 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer aux opérateurs mentionnés les subventions indiquées,
- d'autoriser les transferts aux délégations Sports, Culture et Politique de la Ville pour le financement du Fonds d'Aide au Sport, du Fonds d'Intervention Culturel et de l'opération Quinzaine du Noir.

La dépense totale, soit 321 170 F (48 962,05 €) sera imputée :

- au chapitre 92.824.6574.47001 pour un montant de 260 020 F (39 639,79 €) après transfert de 155 000 F (23 620,60 €) en provenance des crédits du chapitre 92.522.6574.47040 (Prévention),
- au chapitre 92.33.6288.41050 pour un montant de 44 150 F (6 730,62 €),
- au chapitre 92.40.6574.20300 pour un montant de 17 000 F (2 591,63 €).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget -Contrat de Ville-, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.